



Paris, le 17 avril 2020

DAMIEN REGNARD

 SÉNATEUR
 DES FRANÇAIS
 ETABLIS HORS DE FRANCE

 MEMBRE DE LA
 COMMISSION DE LA
 CULTURE, DE
 L'ÉDUCATION ET
 DE LA
 COMMUNICATION

Situation du réseau AEFÉ face à la crise de Covid-19

1. L'AEFE, outil du rayonnement culturel de la France :

Créée en 1990 et sous la tutelle du MEAE, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) a pour mission de piloter, gérer et animer un réseau de 522 établissements dans 132 pays qui scolarisent plus de 370 000 élèves à travers le monde dont 126 000 français (34% des effectifs), 200 000 élèves du pays d'accueil (54%) et 43 500 issus de pays tiers (12%).

Sur ces 370 000 élèves, 170 000 (46%) sont scolarisés dans des établissements partenaires, 124 000 (33,6%) sont dans des établissements conventionnés tandis que 75 000 élèves (20,4%) sont scolarisés dans des établissements en gestion directe.

Parmi ces 522 établissements, plusieurs sont gérés par d'autres opérateurs. 112 établissements sont notamment gérés par La Mission Laïque Française (MLF) représentant 60 000 élèves dans 39 pays. Association créée en 1902, la MLF est liée à l'État par deux conventions avec le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères et le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse.

La grande attractivité des établissements sous tutelle de l'AEFE (EGD, conventionnés ou partenaires) lui a permis de doubler ses effectifs en vingt ans. Le Président de la République souhaite doubler les effectifs du réseau d'ici 2025. Mais la priorité face à une crise mondiale sans précédent doit être de sauver ce qui existe, et de **permettre la survie du réseau « quoi qu'il en coûte »**.

Avec un budget annuel de 1,1 milliard d'euros pour l'année 2020, la part de l'État s'élève à 516 466 millions d'euros répartis entre :

- L'action « Accès des élèves français au réseau AEFÉ » du programme 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires » (105 310 millions d'euros)
- Et l'action « Agence pour l'enseignement français à l'étranger » du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » (412 156 millions d'euros) réservé au fonctionnement et à l'animation du réseau.

La part que représente le financement des familles s'élève donc à peu près



à 600 millions d'euros, c'est-à-dire environ 70% du budget de l'AEFE. En réalité, si on prend également en compte les établissements partenaires en plus des établissements EGD et conventionnés, les contributions familiales montent à hauteur de 80%.

Au-delà de la crise sanitaire actuelle, c'est une crise économique importante qui impacte de nombreuses familles. Des PME-PMI, artisans qui n'ont plus de ressources, des salariés limogés, des expatriés qui risquent probablement un retour en France. Les familles ne peuvent plus payer...

2. Point de situation des familles et des établissements face à la crise de Covid-19

La quasi-totalité des établissements du réseau AEFE est fermée ; certains établissements depuis la fin du mois de janvier 2020. Très peu parmi eux pourront rouvrir leurs portes avant la rentrée de septembre 2020.

Si l'on peut se féliciter de l'excellente coopération avec le CNED, de la mobilisation des enseignants, et de l'engagement des familles pour tenter de poursuivre l'apprentissage à distance, nous sommes bien obligés de reconnaître des disparités géographiques et sociales et, pour de nombreux parents, le service offert ne justifie pas des frais de scolarité aussi élevés qu'en temps normal.

Les familles ont reçu des appels de fonds pour les frais de scolarité du deuxième et du troisième trimestre sans aucune « remise », et pour nombre d'entre eux, s'il est aisé de comprendre les frais liés à un enseignement à distance, les services rendus ne sont pas équivalents à un enseignement présentiel sur le campus de l'établissement (sports, transport, aide à la scolarité, etc...). Ces appels de fonds ont provoqué un malaise sérieux dans les familles.

De très nombreuses remontées de nos élus consulaires, des associations de parents d'élèves ou des comités de gestion ont décrit une situation critique. **Beaucoup de familles refusent ou ne peuvent simplement plus payer les frais de scolarité du troisième trimestre** voire du deuxième trimestre pour les établissements des zones où l'épidémie a frappé en premier.

A moyen terme, **pour la rentrée de septembre 2020** la situation est encore plus sérieuse puisque beaucoup de familles dans l'incapacité de faire face aux frais d'écologie se tourneront vers d'autres options (retour en France, système public local...) La question de la baisse du nombre d'inscriptions à la rentrée de septembre 2020 risque de déstabiliser financièrement les établissements et l'ensemble du réseau.

3. Quelques mesures à envisager à court terme :

Cette note n'a pas pour ambition d'offrir des solutions « clefs en main » pour l'ensemble du réseau dans le monde. Il s'agit plutôt de proposer quelques



pistes de travail et des mesures rapides afin de préserver au maximum l'unité du réseau en évitant que certaines familles soient exclues et que le réseau soit fragilisé avant la rentrée 2020.

Le règlement des **frais de scolarité du deuxième et troisième trimestre** est indispensable pour alimenter le budget des établissements et éviter des difficultés supplémentaires à la rentrée. Si parfois des propositions ont permis d'échelonner les paiements ou d'effectuer des remises, il est primordial de travailler au cas par cas avec les établissements, et pour cela **d'avoir une carte détaillée de la situation.**

On pourrait envisager **la possibilité d'élargir les mesures prises en faveur des établissements en Chine et au Vietnam.** Pour venir en aide aux familles françaises déjà boursières qui ne peuvent pas assumer le reste à charge et aux familles françaises non-boursières qui sont impactées par la perte effective de revenus depuis l'apparition de l'épidémie, l'AEFE accepte des recours gracieux et des demandes de bourses exceptionnelles pour l'année en cours.

Il est indispensable de s'adapter et de mettre en place des mesures d'urgence pour permettre de soulager les parents tout en sauvegardant tous les établissements du réseau qui constituent un « **joyau** » (selon le mot du ministre de l'Éducation nationale, Monsieur Jean-Michel Blanquer) du rayonnement culturel de la France à l'étranger.

Le Secrétaire d'Etat Jean-Baptiste Lemoyne a quant à lui déclaré que « **l'objectif premier est la conservation du réseau dans toute sa diversité et sa richesse** afin qu'il puisse poursuivre sa mission d'éducation de nos enfants. Ceci tout en tenant compte des difficultés financières pour les familles touchées par les conséquences de cette crise, notamment pour payer les frais de scolarité. Ce travail exigera une analyse au cas par cas, pays par pays, établissement par établissement quel que soit leur statut et leur taille. »

4. Pour la rentrée de septembre 2020 :

Sans le maintien des familles du pays d'accueil et pays tiers qui représentent 66% en moyenne dans nos établissements, sachant qu'ils ne peuvent bénéficier des bourses, et sans des mesures budgétaires fortes pour l'ensemble des familles, nous risquons d'avoir d'importantes difficultés et de faire face à des fermetures d'établissements à travers le monde.

Nous proposons certaines pistes permettant de limiter ces fermetures et de maintenir les effectifs (français et originaires du pays d'accueil ou de pays tiers) dans les établissements en réorientant une partie des charges fixes qui pèsent sur les établissements pour permettre de baisser les frais d'écolage et faciliter l'accès au plus grand nombre d'élèves :



- **Faire appel au MENJ**, malgré le fait que le MEAE soit le ministère de tutelle de l'AEFE, pour permettre un allègement des charges qui pèsent sur l'Agence et lui donner les moyens nécessaires pour faire face à la crise.
- Mettre en place un **gel des frais de scolarité** pour l'année scolaire 2020-2021. Toute augmentation serait inaudible pour les parents.
- Envisager de développer des partenariats avec des entreprises et autorités locales qui pourraient fournir une aide financière à l'établissement du pays où elles sont implantées.
- **Commissions locales des Bourses** : Si nous avons bien entendu le directeur de l'AEFE Monsieur Olivier Brochet sur l'impératif de tenir la commission nationale des bourses au plus tard mi-juillet 2020, **il est impératif de stopper tout de suite la poursuite des tenues de commissions locales des bourses !** En effet, les dossiers présentés ont été pour la plupart constitués en début d'année 2020, bien avant les conséquences de la pandémie et les fermetures des établissements... Les informations sont donc totalement caduques. Le travail des commissions locales des bourses se fait sur la base d'une enveloppe budgétaire qui n'a pas encore été réajustée à la situation. Pour que les commissions locales des bourses puissent travailler sérieusement, il faudrait permettre une révision des critères et inclure la période de janvier à avril 2020 et non plus l'année n-1 comme à l'habitude.
- Octroyer **une garantie d'État** aux établissements qui souhaiteraient effectuer un emprunt, et faire le maximum pour que les dossiers de crédit en cours garantis par l'ANEF ne soit pas mis en défaut de paiement, ce qui risquerait de provoquer un effet domino...
- Envisager la **prise en charge des salaires** des enseignants par le Ministère de l'Éducation Nationale pour les EGD et les établissements conventionnés.
- Envisager, pour les établissements partenaires, **d'assouplir les codes de l'éducation pour permettre l'octroi de subventions** de fonctionnement. Cela pourrait passer par des conventions temporaires de trois ans qui permettraient de prendre en charge quelques postes.
- **Faire prendre en charge les pensions civiles par l'État**, aujourd'hui réglées par l'AEFE, qui représentent 170 millions d'euros et qui pèsent à hauteur de 74% de la masse salariale. Une telle prise en charge permettrait à l'Agence d'avoir une marge de manœuvre financière immédiatement.



- Envisager un **report voire une suppression de la participation financière complémentaire (PFC) et de la participation à la rémunération des résidents (PRR)** perçues par l'AEFE, qui permettrait de dégager une trésorerie importante et immédiate pour les établissements.
- **Supprimer les remontées de participation** (1 à 2%) pour les établissements partenaires auprès de l'AEFE.
- Accorder une **subvention exceptionnelle** à l'AEFE pour lui permettre de faire face à cette crise (cf. proposition de loi du sénateur Robert del Picchia).

On ne sauvera pas nos établissements sans une mobilisation et une implication forte de l'État. Sans élèves et sans enseignants, nous n'aurons plus de réseau... Une carte précise de la situation par pays et par établissements permettra d'être plus précis quant au chiffrage de telles mesures.

Sans esprit partisan, avec un travail collectif incluant les ministères de l'Europe et des Affaires étrangères et celui de l'Éducation Nationale, l'expertise de l'agence, les chefs d'établissements, les comités de gestion, les élus consulaires mais aussi les parents d'élèves, tous ensemble nous devons nous mobiliser pour sauver notre réseau et lui permettre de traverser cette crise exceptionnelle et préserver ce superbe outil d'influence dans le monde.



Damien REGNARD